



# Audience publique au tribunal de Poitiers

publié le 31/12/2014

---

## Descriptif :

Mardi 16 décembre, les élèves de première STMG se sont rendus au tribunal de Poitiers.

---

Mardi 16 décembre, les élèves ont assisté à une audience du tribunal correctionnel. Voici ce qu'ils ont vécu :

### Accueil au tribunal :

Leur visite a commencé par le passage obligé par le portique de sécurité, ce qui est toujours impressionnant pour les non-initiés. L'agent de sécurité a ensuite rappelé aux élèves les règles à respecter dans un tribunal, l'ambiance était donnée...

### Les lieux :

Les élèves ont trouvé les lieux impressionnants, solennels, « la grande salle fait penser à une église », ce qui n'est pas étonnant puisque la salle des pas perdus du palais obéit à une architecture de style gothique, style que l'on retrouve également dans la cathédrale Saint Pierre et l'église Sainte Radegonde, édifiées à la même période.

En attendant l'arrivée du juge, nous avons pu décrypter l'organisation de la salle d'audience avec le positionnement des intervenants. La salle d'audience est complètement différente de la salle des pas perdus puisqu'elle est équipée de mobilier moderne.

Nous avons assisté à l'entrée solennelle du juge dans la salle. Les élèves ont ressenti une ambiance « pesante » : silence absolu du public, réquisitoire des avocats, délibération du juge. Les élèves ont été surpris qu'il n'y ait pas un agent de sécurité dans la salle d'audience, « au cas où une personne serait violente ».

### Les affaires :

Plusieurs affaires leurs ont été présentées (violences physiques, délits routiers, accident de la route, vol). Ils ont été très attentifs aux plaidoiries des avocats et du procureur de la république. « Le fait d'assister à de vraies affaires est très motivant, cela change des reportages télévisés », même si certains s'attendaient à « plus d'action, de conflits, de paroles fortes »... « Certaines affaires sont bénignes, on ne pense pas que l'on peut arriver au tribunal pour cela ». « On se rend mieux compte de l'importance des preuves pour prouver ses droits ».

### Les protagonistes :

Globalement les élèves ont trouvé le juge indulgent même si le ton se voulait ferme face au rappel de la loi. « Certaines personnes sont des récidivistes, et pourtant on les retrouve devant la justice pour des faits similaires, les peines ne sont peut-être pas assez dissuasives ou alors non adaptées ». Lors d'une affaire où la drogue était à l'origine des problèmes de comportements de l'accusé, le juge a rappelé aux élèves les ravages que pouvait entraîner la consommation de drogue et les séquelles irréversibles sur le comportement des individus.

Face aux avocats, les avis sont unanimes : « il est important de bien choisir son avocat, car certains avocats se font plus entendre que d'autres, et cela peut influencer le jugement ». Toutefois, le juge doit s'en tenir à la loi, et ne pas se laisser impressionner.

Les élèves ont été surpris aussi de la jeunesse des accusés, « certains n'ont pas toujours un langage adapté, et ne se rendent pas compte de leur acte ».

Ce projet est un support à l'enseignement de droit dispensé STMG. Ils vont dans les jours qui viennent aborder la notion d'organisation judiciaire, ils pourront alors faire référence à leur expérience personnelle.

Les élèves ont par ailleurs retranscrit les affaires présentées. Vous pouvez consulter ces travaux sur le blog STMG :

Portfolio



**Académie  
de Poitiers**

**Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.**

**Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**